



Internationaler Rebveredlerverband
Comité international
des pépiniéristes viticoles

Der Präsident
Le Président

Vienne, le 14 janvier 2019

Chers membres du CIP-IRV,
chers collègues,

Tout d'abord, je me permets de vous transmettre mes meilleures salutations et vœux pour le nouvel an 2019. Que celui-ci apporte à nous tous de la santé, un peu de bonheur et du succès dans nos affaires économiques et personnelles. Je voudrais en plus vous remercier très cordialement de la confiance en moi dont vous avez fait preuve lors de mon élection à la présidence du CIP-IRV. Je ferai tout mon possible pour être à la hauteur de ce vote de confiance et pour défendre les intérêts de notre filière à tous les niveaux.

Actuellement, nous sommes confrontés à des défis importants. La discussion sur la réforme de la PAC, lancée sous présidence autrichienne du Conseil, a aussi des répercussions sur notre filière et exige ainsi notre attention particulière. C'est la raison pour laquelle je remercie vivement notre Vice-président Pierre Marie Guillaume d'avoir défendu la position du CIP-IRV au séminaire sur les nouvelles variétés résistantes aux champignons que la présidence autrichienne a organisé dans le cadre des réunions des groupes de travail du Conseil le 10 décembre à Bruxelles. Le Secrétaire général Jaborek m'a rapporté que Pierre Marie a bien illustré le fait que dans notre société, l'utilisation de produits phytosanitaires est de plus en plus souvent vue d'un œil sceptique par bon nombre de personnes. Il faut donc attendre une réaction de la politique au niveau européen et national. Il est alors d'autant plus important de préparer la filière en temps utile à ce défi. Concrètement et conformément à nos décisions, Pierre Marie a expliqué à Bruxelles que la pépinière viticole estime que notre tâche consiste à mettre à la disposition de la viticulture de nouvelles obtentions modernes et résistantes aux champignons. Pourtant, nous refusons l'option discutée, à savoir d'autoriser des plantations d'envergure des anciennes variétés hybrides qui sont souvent de mauvaise qualité. Dans les mois à venir, ce débat sera certainement poursuivi, également dans le cadre du groupe de travail « vin » de COPA/COGECA. Le CIP-IRV continuera à s'investir dans ce domaine – tout à fait dans l'esprit d'Erika Busetti, notre Présidente d'honneur, qui a réussi à nouer le contact avec cet organisme.

Secrétariat général : Bundesministerium für Nachhaltigkeit und Tourismus, unité II/7, Stubenring 12,
A-1012 Wien, Téléphone : (+43 1) 71100-602865, télécopie : (+43 1) 71100-602891,
e-mail : christian.jaborek@bmnt.gv.at, www.irv-cip.org
IBAN : AT95 1500 0042 0109 1487, SWIFT : OBKLAT2L

Un autre sujet d'actualité sensible est l'élaboration, par la Commission européenne, du règlement d'exécution du règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux. Dans ce nouveau règlement qui sera applicable dans les Etats membres à partir du 14 décembre 2019, on a entre autres intégré le concept des « organismes réglementés non de quarantaine » (Regulated Non Quarantine Pests – RNQPs), reconnu au niveau international.

Le groupe de travail de la Commission européenne en charge a déjà lancé la discussion sur ce règlement d'exécution ; la Commission européenne, de sa part, a mandaté l'OEPP (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes) d'une série d'évaluations. Les Etats membres de l'UE sont représentés par les différents experts nationaux qui sont membres des délégations officielles au groupe de travail. Comme souligné à mainte reprise, notre organisation ne peut qu'exercer une influence indirecte sur le déroulement du débat ; chaque association membre devrait fournir nos arguments à son représentant national qui participe aux réunions du groupe de travail. Il sera toujours nécessaire que les associations membres nationales maintiennent un contact aussi étroit que possible avec les experts et délégués de leurs autorités responsables respectives. De ce fait, il paraît d'autant plus important d'adopter des positions cohérentes. J'ai ainsi invité le Bureau exécutif à tenir une réunion à huis clos à la mi-février de 2019 au cours de laquelle nous voudrions entre autres délibérer sur les sujets d'actualité et les stratégies à adopter. Au niveau de COPA/COGECA, on a d'ailleurs déjà préparé un autre contact avec leur groupe de travail « questions phytosanitaires ».

Nous sommes heureux d'accueillir un nouveau membre au CIP-IRV et je voudrais encore une fois souhaiter une très cordiale bienvenue à nos collègues grecs !

En outre, je voudrais remercier très cordialement nos amis hongrois qui nous ont invités à tenir notre prochaine Assemblée générale le 21 novembre 2019 à Sopron.

Nous, les pépiniéristes viticoles, nous considérons notre filière comme le berceau et la crèche de la viticulture européenne. C'est avec satisfaction que nous assumons cette responsabilité pour l'avenir, et nous en sommes fiers. C'est la raison pour laquelle je souhaite à nous et à chaque représentant de nos associations membres d'être en mesure d'améliorer l'accès à la politique vitivinicole et aux associations nationales de viticulture et de renforcer le contact avec ces instances. Dans ce contexte, il s'agit d'expliquer que nous constituons une partie précieuse de la viticulture européenne qui déploie tous les efforts possibles.

Que ce plan et tous nos autres projets soient couronnés de succès !

Bien cordialement,
Votre Président
Franz Backknecht

